

Vosges Matin Le 03/04/2012

<http://www.vosgesmatin.fr/vosges/2012/04/03/le-combat-contre-les-poteaux-pieges-continue?image=C9BF23E5-D93F-4C23-9C14-7C40DC6326CD>

Le combat contre les poteaux «piégés» continue

Pour sauver quelques espèces menacées, les bénévoles de l'association Oiseaux nature s'évertuent à reboucher des poteaux qui sont un véritable piège pour les mésanges charbonnières, par exemple.



[Photo HD](#)





Depuis presque 30 ans les membres de l'association Oiseau nature mènent un long combat contre les poteaux non bouchés de France Télécom.

Selon un recensement précis, plusieurs milliers étaient présents dans le département. « C'est un piège potentiel pour les petites espèces comme les mésanges charbonnières, les chouettes chevêches. Elles sont encore menacées en Lorraine. Ce sont de véritables pièges. 25 à 30 % des oiseaux concernés disparaissent », souligne Jean-Louis Hans, ornithologue. « En moyenne, nous trouvons un oiseau mort par poteau », ajoute-t-il.

En lien avec la société de téléphonie, les bénévoles ont travaillé longuement pour résoudre ce problème. France Télécom a bouché les trous des poteaux à leur connaissance avec l'aide de l'association de protection dans le cadre d'une convention. Cette dernière prend fin en 2012. « On les a obturés avec un grillage », explique Jean-Louis Rabu, l'un des administrateurs, satisfait de cet échange de bons procédés.

L'appel aux particuliers

Mais aujourd'hui, malgré leur disparition progressive dans le paysage de la société tricolore et la fin de leur production, ces poteaux existent toujours dans les campagnes. « Il y a quelques années, France Télécom les revendait à des particuliers. C'est pourquoi, le problème persiste », remarquent Jean-Louis Hans et Jean-Louis Rabu.

Il est surtout perceptible car ils sont utilisés pour délimiter une prairie ou accrocher un objet. « Cependant, les particuliers ignorent le danger pour les oiseaux. »

D'où l'appel lancé par les passionnés de la faune vosgienne : « Si vous avez des poteaux de ce genre chez vous, vous avez le droit de les reboucher à l'aide d'un petit grillage. Vous avez aussi possibilité de contacter les bénévoles de notre association ».

X.C.